



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-20-3 (2022)

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 11 avril 2022, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 6-20-3 (2022), intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures »
- l'objet de ce règlement a pour objet d'intégrer au règlement sur les dérogations mineures les modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1) concernant, notamment, les critères d'évaluation d'une demande ainsi que la possibilité d'accorder, sous certaines conditions, une dérogation mineure dans les zones de contraintes ;
- l'original du règlement numéro 6-20-3 (2022) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 13 avril 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 13 avril 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 13 avril 2022.

Donné à Coaticook, ce 13 avril 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras